

# ADMISSION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN) 2021



## Réglementation :

**Vu** le code du sport, notamment l'article R.221-1  
*Inscription des sportifs sur la liste des SHN*

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état de masseur kinésithérapeute et notamment l'article 2

- **Paragraphe 1** Une convention, signée entre le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie et un ou plusieurs présidents d'universités....
- **Paragraphe 3 et l'article 5-II.** Cette convention précise le nombre de places, le cas échéant, ouvert par l'institut de formation aux étudiants visés au I de l'article 1er ayant la qualité de sportif de haut niveau définie à l'article R. 221-1 du code du sport

**Vu** la convention signée du 14 mai 2020, art.3.6 portant création d'une commission de classement des étudiants sportifs de haut niveau

*L'IFMK et l'Université de Nantes constituent une commission de classement des étudiants sportifs de haut niveau candidats à l'inscription à l'IFMK pour suivre la formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, pour la rentrée 2021.*

### 1. Modalités d'admission

L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

La commission constituée de représentants des instances suivantes : **l'UNIVERSITE DE NANTES – DRJSCS-CREPS PAYS DE LA LOIRE – IFM3R** est chargée de sélectionner deux candidat-e-s pour une admission à l'Institut de formation de SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

### 2. Dossier d'inscription

- Une demande d'inscription manuscrite et signée dans laquelle le candidat ou la candidate demande l'examen de son dossier en vue de son admission
- Une lettre de motivation devant préciser les motivations du candidat ou de la candidate pour le métier de masseur-kinésithérapeute, et argumenter la faisabilité du double projet sportif/formation
- Le curriculum vitae
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photo d'identité
- Copies des titres et diplômes
- Dossier sportif permettant de prendre pleinement connaissance des éléments constitutifs du parcours sportif et des projets à court et moyen termes.
- Copie du dossier de scolarité comportant toutes les notes et le détail des études avec les intitulés des Unités d'Enseignement et les contenus des programmes d'une année universitaire validée (L1 60 ECTS).

- Un certificat médical réalisé par un médecin agréé, attestant la non contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.

NB : Toutes les photocopies doivent comporter la mention « copie conforme à l'original » suivie de la signature du titulaire.

### 3. Echancier 2020/2021

- Inscriptions : semaine n°24 (date limite de dépôt du dossier : 15 juin 2021)
- Entretien : semaine n°28 (convocation envoyée par mail 8 jours avant)
- Résultats : semaine n°29

Les résultats seront communiqués par mail et par courrier individuellement à chaque candidat-e.  
Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

**Dossier à retourner à  
IFM3R  
INSCRIPTION SHN 2021  
54 Rue de la Baugerie  
44230 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE**

Contact bureau de la scolarité : Mme MOREL 02 51 79 09 80 – [maud.morel@ifm3r.eu](mailto:maud.morel@ifm3r.eu)